

NOUVELLES ÉLECTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) vise à améliorer la vie au sein de la commune sur proposition des jeunes en tenant compte de l'existence des autres, en entretenant des relations avec eux et en participant à la vie collective. Il représente la population jeune mineure de la commune.

Parmi les apprentissages que les jeunes doivent acquérir, celui de la citoyenneté est primordial. Grâce au CMJ, les jeunes sont insérés très tôt dans la vie sociale. Il constitue un dispositif intéressant d'initiation civique et d'éducation à la citoyenneté, en harmonie avec la convention internationale qui reconnaît des droits et des libertés à l'enfant citoyen. Il permet aux jeunes élus de développer

une analyse collective des questions qui les concernent, un esprit d'initiative et le sens des responsabilités à travers les projets qu'ils proposent.

Cugnaux est l'une des premières communes de la région Occitanie à avoir créé un Conseil Municipal des Jeunes.

Véritable chance pour la ville et pour les jeunes, il permet de former des citoyens engagés en les laissant s'exprimer et en leur permettant de s'investir dans leur commune.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Le mandat dure deux ans. Une fois élus, les jeunes sont répartis dans une des commissions de travail. Le Bureau du CMJ est voté lors de la première réunion en mairie, représenté par un(e) président(e) et un(e) adjoint(e). Il sera amené à animer les réunions plénières et à représenter le conseil de jeunes lors de cérémonies officielles.

Le CMJ est encadré par un animateur du service jeunesse et un animateur du service enfance qui assurent le bon fonctionnement du conseil et accompagnent les jeunes élus dans la mise en place de leurs projets. Une charte du Conseil Municipal des Jeunes est établie et signée par le candidat et ses parents en début de mandat.

LES COMMISSIONS

- **SOLIDARITÉ, ENVIRONNEMENT** : actions humanitaires, projets intergénérationnels, réflexions sur le développement durable, aménagement de la commune, actions de prévention.
- **LOISIRS, ÉVÉNEMENTS** : propositions d'actions interculturelles et animations en direction des jeunes et de tout public, actions de prévention.

Les réunions de chaque commission se déroulent à la Boit'J Parc du Manoir, les jeudis soir de 17h15 à 18h30 (soit une réunion par commission toutes les 6/7 semaines hors vacances scolaires).

Pour la mise en œuvre de projets spécifiques, les jeunes peuvent être amenés à se rencontrer un après-midi, le mercredi ou durant les vacances scolaires. Ils participeront un samedi ou un dimanche dans l'année aux événements qu'ils auront mis en œuvre, en fonction de leur disponibilité.

À tour de rôle et à raison de d'une fois par an minimum, les élus assureront une permanence sur le temps ALAE dans leur école et au collège Montesquieu sur les temps du CLAC, afin de recueillir les remarques des jeunes et d'échanger autour des projets en cours.

Une fois par an, le Conseil Municipal des Jeunes se réunit dans sa totalité afin de débattre des projets en cours, en présence de l'élue en charge du CMJ et de techniciens de la commune si nécessaire. Le budget de chaque projet est débattu puis soumis au vote.

D'autre part Le CMJ se réunit au mois de juin en séance plénière ouverte au public en présence de Monsieur le Maire et des élus en charge afin de présenter les actions réalisées et en cours.

Les jeunes élus peuvent aussi être amenés à assister au Conseil municipal des adultes et être invités par Monsieur le Maire à participer aux cérémonies officielles.

LES CANDIDATURES

- Tout jeune du CM2 (avoir 10 ans révolu) à la 3^{ème} résidant à Cugnaux, peut être candidat.
- Il devra remplir une fiche de candidature signée par son représentant légal et rédiger une profession de foi avec une photo afin de proposer ses idées ou intentions dans le cadre d'un projet global pour la ville.

Les documents seront disponibles sur le site internet de la ville, auprès des directeurs d'ALAE et des animateurs du CLAC au sein du collège Montesquieu ainsi qu'à la BOIT'J.

Le dépôt des candidatures se fera auprès des directeurs d'ALAE pour les CM2, auprès des animateurs du service jeunesse au CLAC où à la BOIT'J,

Soit par courriel à l'adresse cmj@mairie-cugnaux.fr

Dépôt des candidatures du 27 septembre au 13 octobre.

Les professions de foi des candidats pourront être affichées dans leur établissement scolaire avant les élections s'ils le souhaitent.

LES ÉLECTIONS

**Les élections auront lieu
du 6 au 8 novembre
pour les CM2**

Elles auront lieu dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville. Pour chaque école élémentaire, il faudra voter pour une candidate et un candidat, soit 10 jeunes au total.

En cas d'égalité des voix, le ou la plus âgé(e) sera élu.(e).

Au collège Montesquieu, on comptera trois jeunes maximum par niveau scolaire. Ils seront déclarés élus à la suite d'une étude des professions de foi et d'une éventuelle rencontre des candidats avec l'élue en charge du CMJ et l'équipe d'animation pour un échange sur le contenu de leur profession de foi et sur leur motivation.

La réunion d'investiture des nouveaux élus aura lieu à l'hôtel de ville le **jeudi 16 novembre à 17h15**.

La répartition dans les deux commissions et le planning des réunions seront donnés lors de cette rencontre.

CANDIDATURE

NOM.....PRÉNOM.....
ADRESSE.....
.....
TÉLÉPHONE PARENTS.....
TÉLÉPHONE JEUNE.....
MAILS PARENTS.....
MAIL JEUNE.....
DATE DE NAISSANCE.....
LIEU DE NAISSANCE.....
ÉTABLISSEMENT.....CLASSE.....

Je soussigné(e)..... affirme avoir pris connaissance du projet et déclare :

- remplir les conditions d'éligibilité
- me porter candidat(e) pour représenter les jeunes cugnalais pendant deux années consécutives au dit Conseil.
- participer aux réunions du Conseil Municipal des Jeunes, à ses projets et à ses sorties durant ce mandat.

Signature du candidat(e)

AUTORISATION PARENTALE ET DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e), représentant légal de l'enfant dont le nom est mentionné ci-dessus, autorise mon enfant à se présenter au Conseil Municipal des Jeunes.

Si ce dernier est élu(e), je m'engage à être vigilant(e) sur son assiduité et sa participation aux réunions et aux projets en cours durant son mandat de deux ans.

Dans le cadre des manifestations, des images fixes ou animées peuvent être réalisées. Elles sont susceptibles d'être utilisées, à des fins non commerciales, pour illustrer divers articles de presse, le magazine municipal, le blog jeunesse ou le site internet de la ville.

J'autorise la prise de vue de mon enfant lors de ces activités : oui non

J'autorise mon enfant à partir seul(e) : oui non

Fait à Cugnaux, le

Signature des parents, précédée de la mention "Lu et approuvé"



PROFESSION DE FOI

NOM.....

PRÉNOM.....

CLASSE.....

ÉTABLISSEMENT.....



MA PROFESSION DE FOI

Pourquoi je veux siéger au CMJ :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Mes propositions d'actions durant mon mandat au CMJ :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

